

Pierre-Michel Cressé (deux-tiers), et sa soeur *Louise-Charlotte Cressé* (un tiers), héritiers. — Acte de foi et hommage du 7 février 1781.

Louise-Charlotte Cressé, épouse de François Dumoulin, seule. — Échange du 3 mars 1796.

Louis Gouin, acquéreur, 14 janvier 1804. A sa mort, 1er septembre 1814, la seigneurie échoit à son épouse, Catherine Rousseau (cinq-sixièmes) et à son fils Alexandre (un sixième).

Joseph Badeaux et *Pierre Gouin*, acquéreurs, moitié par moitié, 28 février 1815.

Joseph Badeaux, seul. — 9 octobre 1821.

Moses Hart, acquéreur, 9 novembre 1829 (la moitié), et 8 septembre 1837 (l'autre moitié).

Alexandre-Thomas Hart et cohéritiers. — Donation du 29 janvier 1847.

17. Rapport accompagnant la carte cadastrale de 1709.

Page 618.—2a.

La seigneurie de Saint-Antoine de la Baie appartient au sieur Lefebvre, laboureur.

La paroisse est desservie par les Pères Récollets des Trois-Rivières, qui y vont dire la messe de temps à autre. Il y a des contrées où les terres sont bonnes, d'autres pierreuses, produisant médiocrement toute sorte de grains. Il y a une grande étendue de pacage pour les bestiaux. Toute sorte de bois, même pour la construction. Il y a un moulin à vent.

La seigneurie de Nicolet appartient au sieur Courval, procureur du roi aux Trois-Rivières.

Les habitants font paroisse avec ceux de Saint-Antoine, quoique, la plus grande partie de l'année, ils vont entendre la messe aux Trois-Rivières.

Les terres y sont belles et unies, peu avancées en déserts. Les habitants s'occupent plus à la pêche et à la chasse qu'à la culture, quoique les terres y soient très fertiles en toute sorte de grain. Il y a toute sorte de bois mélangés.